



Info Flash Mai 2025

MGEN Technologies



# Merci pour votre travail

## Mais « circulez, y'a rien à voir ! »...

Si nous nous félicitons du gain des appels d'offres autour de la PSC, plus particulièrement de celui très attendu du Ministère de l'Education Nationale (MEN), et si le groupe MGEN appelle à la mobilisation générale des troupes afin de réussir leur mise en œuvre (et accessoirement ne pas payer de pénalités), force est de constater que la reconnaissance de votre investissement actuel et à venir, ne fait pas partie de sa priorité.

Que ce soit lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), qui n'ont de négociations que le nom, ou lors des informations/consultations autour des projets d'entreprise, une chose est claire : Moins cela coûte à l'entreprise, mieux la Direction du groupe MGEN se porte. Voire même, si vous pouviez vous investir davantage dans votre travail sans compensation financière autre qu'un salaire qui régresse de plus en plus (rapporté au coût de la vie), ça serait le paradis pour elle.

### **PRIMES EXCEPTIONNELLES : Le retour ?**

Cette année, lors des NAO, la Direction MGEN a clairement stipulé que l'enveloppe « Primes Exceptionnelles » disparaissait au profit de la « Prime Variable Pérenne » basée sur des critères d'objectifs encore indéfinies.

Même si l'ensemble des Organisations Syndicales (OS) y étaient opposées, souhaitant plutôt une augmentation de salaire ferme et définitive, cette prime avait au moins l'avantage de toucher l'ensemble des collaborateurs, contrairement aux primes exceptionnelles. Mais avec cette Direction, on n'est jamais à l'abri des surprises : Les primes exceptionnelles « sortent par la porte » ? Et Bien elles rentreront par la « fenêtre » !

Ainsi nous avons appris fortuitement que la Direction du Groupe MGEN avait décidé de distribuer généreusement une prime (avoisinant les 2000 euros pour MGEN Technologies !!) aux salariés de l'UES impliqués dans les projets stratégiques... Cela concerne les projets PASC, SI-RO, Opaiera, Prévoyance, PDSI, la Régionalisation du Livre 3, ainsi que la participation aux Appels d'Offres de la PSC. Soit au total une quarantaine de collaborateurs pour le secteur MGEN Technologies.

Et les autres me direz-vous !? Visiblement si vous ne travaillez pas sur ces projets, l'entreprise considère que votre travail ne la valorise pas et donc ne mérite pas plus. Sauf que... Sans ces « basses besognes », l'informatique du groupe MGEN ne peut pas fonctionner. Mais l'employeur privilégie encore et toujours sa vision « élitiste » : Primes majorées en fonction de votre statut (prime variable sur objectifs, prime PPV), rémunération au « mérite » (Suppression des augmentations collectives au profit de primes individuelles), et prime « projet » aux méritants (primes exceptionnelles).

Alors que l'on demande aux collaborateurs un investissement accru afin que la PSC soit une réussite, le message véhiculé par cette prime distribuée « hors NAO », est loin d'aller dans le sens d'une mobilisation de TOUS.

[WWW.UNSA-MGEN.FR](http://WWW.UNSA-MGEN.FR)





# Info Flash Mai 2025

## MGEN Technologies



### DEPLOIEMENT DE LA PSC : Le flou artistique...

A partir de ce mois, et pour une période de 12 à 13 mois, MGEN Technologies va être mobilisé au même titre que le Livre II, pour permettre l'affiliation des nouveaux adhérents du MEN et des autres ministères dont la MGEN a remporté les appels d'offres.

Et pour se mettre en ordre de bataille face au volume important d'affiliations à réaliser, le groupe MGEN a présenté un projet visant à adapter les organisations de travail des collaborateurs de la MGEN. Ces adaptations concernent essentiellement la mise en place d'astreintes, le travail le samedi, sous forme de télétravail exceptionnel (TLE), et l'usage d'heures supplémentaires (souvent nommées « exceptionnelles »).

Ce projet soulève de vives contestations parmi les collaborateurs du Livre II et c'est loin d'être le calme plat côté MGEN Technologies.

En effet, la Direction a considéré que le travail du samedi, les heures supplémentaires et les astreintes, faisaient déjà l'objet de cadrage à travers nos accords, et donc il était inutile d'approfondir le sujet et les impacts sociaux. Aussi il est compliqué à l'heure actuelle de connaître qui sera ou non concerné par ces astreintes (hormis les 17 Chefs de Projet « AO IT », dont 8 « internes »), par le travail le samedi et/ou par une surcharge de travail (heures supplémentaires ou non). Sachant que si les CP « AO IT » seront mobilisés, forcément des équipes de MGEN Technologies le seront aussi. Mais la Direction se veut rassurante : Le volontariat sera le « leitmotiv » et le TLE sera la règle pour les samedis...

Côté reconnaissance financière pour ces heureux volontaires, bin.. Le minimum. Comme d'habitude... Ah si : Une prime de 150 euros si vous travaillez plus de 3 samedis mais moins de 5, et 300 euros au-delà. Le tout payé sur la paie d'avril 2026, pas avant.

Côté prise des congés, la Direction autorisera la prise de congés jusqu'à fin juin 2026 et non fin mai, comme habituellement.

Face à un tel projet, il est clair que ces éléments soulèvent des questions quant à la capacité à motiver le volontariat. Surtout que la Direction n'a toujours pas précisé les services qui seront mobilisés.

C'est pour cela que tous les CSE de l'UES (CSE Central, CSE Union, CSE MGEN et le CSE MTECH) ont rendu un avis unanimement défavorable.





### RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS) : La dérive !?...

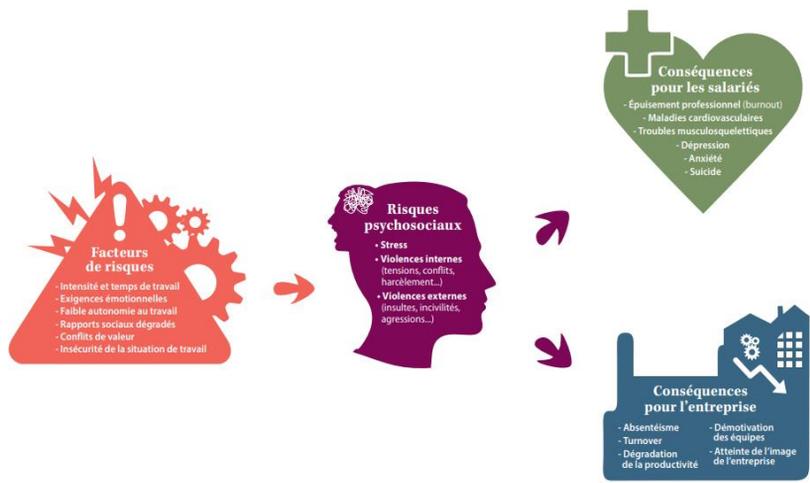
C'est un sujet complexe mais qui se répand de plus en plus et les thèmes abordés ci-dessus risquent de provoquer une aggravation du phénomène même si les chiffres des arrêts maladie longue durée ne montrent pas de tendance à la hausse. Sachant que si tel était le cas, il serait déjà trop tard pour les collaborateurs qui en sont les victimes.

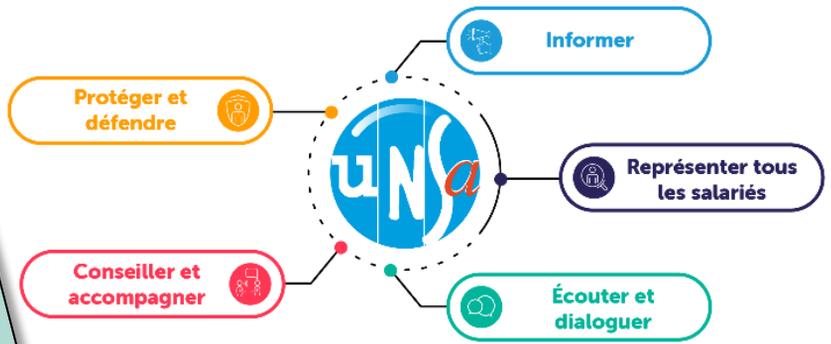
Cependant une chose est certaine : Le contexte actuel est plus que défavorable. Charges de travail accrues (déploiement de la PSC, réduction des effectifs, ...), réorganisations et nouvelles méthodes de travail (TOM, OITC, ...), externalisations et disparitions d'activité (RO CNAM, le Cloud, DSIE, AFU, ...), pressions autour du Télétravail, harcèlement et management toxique, pressions sur vos revenus, etc, etc...

Et ce sans compter avec le stress et la pression « extérieure » à l'entreprise que tout un chacun peut rencontrer dans son quotidien. La liste s'allonge de plus en plus et la Direction ne semble pas vouloir ralentir, au contraire... Le salarié est vu comme une charge, là où auparavant il était vu comme l'outil de production de l'entreprise. Malheureusement nous ne sommes pas tous égaux face au stress.

Si la MGEN s'est dotée de services aptes à aider les collaborateurs en détresse (IAPR, référents QVT), il faut reconnaître que leur utilisation survient souvent trop tard. Et la prévention n'existe pas vraiment au sens où pour qu'il y ait prévention, il faut pouvoir agir avant que le stress ne fasse son œuvre.

Seule la Direction peut faire de la prévention en ménageant ses collaborateurs et en arrêtant de croire que l'agilité, le dynamisme et le modernisme de l'entreprise se mesure au nombre de projets et refontes déployés à l'année. Il y a un temps pour tout surtout lorsque la MGEN prend la décision de réduire ses effectifs. Elle joue déjà avec leur niveau de vie, il ne faut pas qu'elle joue en plus avec leur santé.





**Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :**

- SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : N° vert : 0 800 159 136, 24h/24h
- ALERTE : Dispositif Intervenants QVT : [dispositifqvt@mgen.fr](mailto:dispositifqvt@mgen.fr)
- Assistance Sociale : 0 800 94 12 21/ RESPONSABILITE

**Négociations complémentaires à venir :**

- **Mutuelle d'entreprise:** Nous revendiquons un nouveau contrat
- **TLT:** Mai / Juin 2025
- **Intéressement;** : 1<sup>er</sup> semestre 2025
- **GECPP :** 2eme semestre 2025

**Accords signés ces derniers mois:**

- QVCT - Janvier 2025
- Transition L3 - Décembre 2024
- Dialogue social VYV



**Vos contacts**

Thierry PHILIPPE  
 Délégué syndical Local Paris  
 01 45 15 73 21 [tphilippe@mgen.fr](mailto:tphilippe@mgen.fr)

Marc BOLATTO  
 Délégué Syndical Local Tours  
 02 47 85 32 95  
[mbolato@mgen.fr](mailto:mbolato@mgen.fr)

Dave CAVE  
 Délégué Syndical Local Nancy  
 03 83 59 31 75  
[dcave@mgen.fr](mailto:dcave@mgen.fr)



# Bulletin d'adhésion 2025

### Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

**Nouveauté :** Adhésion en ligne avec paiement CB accessible sur notre [site internet](#).



Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du \_\_\_\_\_ Centre de travail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tel. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN \_\_\_\_\_

Ancienneté \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Paiement par chèque ou par virement bancaire  
RIB accessible depuis notre site: [www.unsa-mgen.fr](http://www.unsa-mgen.fr)

Signature

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)  
**UNSA-MGEN**  
3 square Max Hymans 75015 PARIS

## Cotisation 2025

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%
jusqu'à 1600€	48 €	17 €
de 1601 à 1800€	55 €	19 €
de 1801 à 2000€	64 €	22 €
de 2001€ à 2400€	73 €	25 €
de 2401 à 2800€	88 €	30 €
Plus de 2800€	99 €	34 €

Contact Trésorerie:

Eric DAVID :  
[edavidsi@mgen.fr](mailto:edavidsi@mgen.fr)

**Nous  
sommes là  
pour vous  
aider !**